

Procès-verbal du conseil d'école n°2

Ecole de GRACAY

Mardi 12 mars 2024

La directrice remercie les personnes pour leur présence.

I- Présentation des personnes

● Personnes excusées

Mr TEYSSANDIER, Inspecteur de l'Education Nationale

Mme RAHIR, enseignante de la classe de CE1/CE2

Mme BUSATO, représentante des parents d'élèves

Mme BOULAT, représentante des parents d'élèves

Mme Catherine PERROCHON, ATSEM

● Représentants de parents d'élèves

Représentants titulaires :

Mme DELESGUES

Mme JORY

Mr MOUTARDIER

Représentants suppléants :

Mr DOMAIN

Mme GALLON

● Représentants de la municipalité

Mr ARCHAMBAULT, Maire

Mr ROLLAND, Adjoint au Maire en charge des affaires de l'enfance, de la jeunesse et de l'école.

Mme BERTHET, adjointe au Maire

Mme POINT, conseillère municipale

● DDEN

Mme RENON

● Equipe enseignante

Mme Catherine SIMONNET, enseignante de la classe de PS/MS

Mme Iona BRUMM, enseignante de la classe de MS/GS

Mme Nathalie BOLLÉ, enseignante de la classe de CM1/CM2

Mme Anne-Cécile GRODET, enseignante de la classe de CP/CE1

Mme Cécile PROSPER, directrice et enseignante de la classe de CE1/CE2

Mr Damien LANNEAU, ATSEM

II- Approbation du PV du premier conseil d'école

Le procès-verbal du dernier conseil est validé à l'unanimité.

V- Travaux

- Le toboggan de la cour maternelle devait être révisé durant les vacances d'été mais cela n'avait pas été fait.

Réponse de la municipalité lors du premier conseil d'école du 6/11/23 : demande acceptée et transmise à l'agent technique

Au jour du présent conseil, le toboggan est toujours dans le même état. Le « tapis anti-blessure » est recouvert de mousse et donc glissant et dangereux.

Réponse de la municipalité : Le remplacement total de la structure représente un coût de plus de 10 000 euros. Il est précisé que l'âge de cette structure est environ de 20 ans.

Un contrôle de la vétusté et de la dangerosité par un organisme agréé devrait être fait à la demande de la municipalité. Cette expertise coûtera 1 000 euros.

- Une latte d'un banc à l'intérieur de l'école maternelle est défectueuse. Il faudrait refixer la planche.

Réponse de la municipalité : Cela aurait dû être fait par le service technique.

Mr LANNEAU informe le conseil que Mme PERROCHON a réparé la latte du banc.

- Mme GRODET souhaitait qu'une tringle solide soit installée dans sa classe pour cacher les étagères.

Réponse de la municipalité lors du conseil du 6/11/23 : demande acceptée et transmise à l'agent technique.

Réponse de la municipalité : Un rideau « ordinaire » ne peut être posé dans une salle de classe. Il faut qu'il réponde aux normes M1 de sécurité. Un tel type de rideau représenterait une dépense de plus de 600 euros. La demande de Mme Grodet ne sera donc pas satisfaite.

- Mme SIMONNET souhaitait que 2 lignes soient tracées en bas et en haut de la pente menant de la cour maternelle à la terrasse afin de visualiser la zone interdite pour les enfants.

Réponse de la municipalité lors du conseil du 6/11/23 : Des bandes de protection pourraient être installées pour protéger le rebord coupant de la marche qui longe toute la pente.

Réponse de la municipalité : un devis a été demandé pour mettre de la mousse en polyéthane afin de protéger l'arête du trottoir.

- Mme SIMONNET souhaitait qu'un agent technique vienne à l'école renforcer ses étagères.

Réponse de la municipalité lors du conseil du 6/11/23 : demande acceptée et transmise à l'agent technique.

Réponse de la municipalité : la demande va être transmise à nouveau au service technique.

- Les enseignantes d'élémentaire souhaitaient que la plaque du mur près des toilettes soit fixée solidement. Elle tombe très souvent et est dangereuse pour les élèves.

Réponse de la municipalité : demande acceptée et transmise à l'agent technique. Un système de blocage de la plaque a été installé pour que cette dernière ne tombe pas.

- Le projet numérique : l'équipe enseignante souhaiterait que la dernière classe de l'école non équipée d'un vidéoprojecteur le soit.

Réponse de la municipalité : il faut se renseigner auprès de la référente informatique de l'Inspection pour savoir si un projet numérique est possible afin de réduire le coût d'investissement de la municipalité.

- Le papier de la photocopieuse : La directrice informe le conseil qu'une demande de prise en charge du coût (ou d'une partie) de l'achat de ramettes de papier a été faite à la municipalité ; que cette dernière a transmis la demande à la CDC (afin de mutualiser les commandes de papier) mais que n'ayant pas de réponse de la CDC, la commande se fera par la municipalité. La mairie trouve que la quantité de cartons demandée est importante par rapport aux quotas de copies inclus dans le contrat avec la société gestionnaire de la photocopieuse.

La municipalité demande à l'équipe enseignante de se renseigner auprès des différents distributeurs (grandes surfaces) afin de connaître le prix d'une ramette de papier et s'il est inférieur au fournisseur de papeterie habituel, d'ouvrir un compte afin de pouvoir commander la quantité souhaitée. Pour information, la directrice précise que le carton de 5 ramettes est au prix de 31,87 euros au lieu de 39,84 chez le fournisseur habituel de papeterie ; promotion active jusqu'au 15 mars 2024.

VI- Evénements culturels pour cette année scolaire

Une opération « Gâteaux Saint Michel » a été proposée aux familles aux vacances de Toussaint. Gain : 407,62 euros

Une opération « calendriers » a été proposée aux familles avant les vacances de Toussaint. Les calendriers commandés ont été remis avant les vacances de Noël.

Gain : 275,86 euros

Le goûter de Noël a eu lieu vendredi 22 décembre. Comme cadeau de Noël, l'équipe enseignante a offert un livre à chaque élève d'élémentaire et des jeux de cour pour les élèves de la maternelle. Coût : 839,42 euros. L'équipe enseignante remercie l'ALPE qui a financé l'achat de sachets individuels de chocolats.

Mr Duval est venu le 13 février pour présenter ses spectacles. Le premier spectacle est pour les élèves de maternelle et CP/CE1 sur le thème du Moyen-Age et le second pour les élèves de CE2/CM1/CM2 sur le thème des arts. Le CD et le livre du spectacle de maternelle/CP/CE1 ont été proposés à la vente avant la venue de Monsieur Duval. Cette prestation a coûté 540 euros.

Le carnaval aura lieu le jeudi 28 mars. Les enfants arriveront déguisés à l'école à l'heure habituelle. Cette année, les classes ne défileront pas dans les rues mais travailleront normalement jusqu'à 10h puis feront une grande récréation dans la cour élémentaire afin que les enfants jouent tous ensemble et lancent les confettis. Un goûter sera offert par l'école. Les parents récupéreront leurs enfants aux horaires habituels de sortie de classe.

Le projet intergénérationnel avec la maison de retraite continue. La classe de CE1/CE2 devait aller manger la galette le 16 janvier. Les enfants avaient fabriqué des couronnes pour les résidents. Cette visite n'a pas pu avoir lieu car les résidents avaient la grippe et étaient confinés dans leur chambre. Elle a été reportée au 26 janvier mais la salle d'accueil des enfants n'était pas disponible.

Une autre visite était planifiée le 16 février pour les olympiades mais de nouveau, les résidents ont été confinés pour cause de gastro-entérite. Elle est reportée au 12 avril.

Cette même classe déjeunera à la maison de retraite le jeudi 28 mars au midi, jour du carnaval. Le repas est offert par la maison de retraite. Mme PROSPER souhaite emmener tous les élèves de sa classe y compris ceux qui, d'ordinaire ne déjeunent pas à la cantine.

Les spectacles de la Ligue de l'enseignement

- Les élèves de maternelle sont allés à Thénieux le 22 décembre voir un spectacle proposé par la FOL, intitulé « Monsieur Blanc ». Le spectacle était de très bonne qualité même si l'artiste a reproché aux enfants d'avoir trop participé et donc d'avoir fait trop de bruit.

- Les élèves d'élémentaire sont allés voir « Cruda » au Mac Nab le 23 novembre.

Spectacle sur la thématique du rapport du sportif à l'alimentation. Spectacle riche et très intéressant.

- Ils iront voir « J'vais l'dire » le 16 avril à Massay.

Les enseignantes ont décidé, cette année, de faire une après-midi récréative à la place de la fête d'école traditionnelle. Elle aura lieu sur le temps scolaire et ne nécessitera la présence d'aucun parent puisqu'il n'y aura rien à installer ni aucun stand à tenir. Les élèves les plus grands aideront les plus jeunes à jouer aux jeux dans la cour mais il n'y aura pas de lot à gagner. Chaque classe présentera un chant et une danse aux autres classes et l'école offrira un goûter.

Mme Lescot vient tous les lundis après-midi pour lire des livres aux enfants dans le cadre du projet « Lire et faire lire ». Elle prend les enfants par groupe de 6 maximum et leur offre la lecture de livres. Cette année, ce sont les classes de CM1/CM2 et CE1/CE2 qui sont concernées.

Mme Point présente au conseil un projet « A la découverte du marché ». L'objectif est de faire découvrir le marché aux enfants à travers des ateliers (jeu de la marchande, dégustation de produits, jeu autour des 5 sens...). L'équipe enseignante ne participera pas à ce projet car elle considère que les conditions de sécurité pour accueillir tous les enfants de l'école sur la place du marché ne sont pas réunies. Le taux d'encadrement nécessaire est trop important et l'objectif commercial de faire venir les parents sur le marché à travers les ateliers d'enfants ne paraît pas compatible avec les actions et enjeux de l'école.

Monsieur le Maire présente un projet via la bibliothèque municipale sur le thème du jardin qui vise un public à partir de 8 ans. Mme Renon précise que les DDEN proposent également un projet autour du même thème ; un travail commun pourrait alors être fait.

La classe de CM1/CM2 participera à un projet « Danses partagées » avec La Pratique de Vatan. L'objectif est de créer du lien entre les élèves de CM2 de Graçay et les élèves de CM2 de Vatan qui se retrouveront tous l'année d'après, en 6^{ème}, au collège.

Les élèves profiteront de 9h de cours de danse africaine puis restitueront une danse apprise collectivement au collège le 14 juin après-midi. Les frais d'enseignement et de transport sont pris en charge par la Pratique.

Evénements sportifs

Les élèves de CE2 et la classe de CM1/CM2 feront une rencontre Handball le 31 mai au stade Robert Baran à Vierzon sur toute une journée. Les 10 élèves de CE1 seront répartis dans les autres classes.

A partir de jeudi, la classe de PS/MS ira au dojo tous les jeudis jusqu'aux vacances d'avril.

Au mois de juin, les séances de natation devraient commencer. Elles ne concerneront que les classes de CP/CE1 et CE1/CE2. Un planning sera remis aux parents agréés, indispensables pour la tenue des séances, afin qu'ils y notent leurs disponibilités pour nous accompagner. Les autres parents seront également sollicités pour aider au déshabillage et au rhabillage.

Les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 iront certainement 2 fois par semaine à la piscine. Le planning des créneaux n'a pas encore été communiqué aux enseignantes.

Monsieur le Maire informe qu'une personne ayant l'agrément natation regrette de ne pas avoir été sollicitée pour accompagner les classes durant le mois de juin 2023.

VII- Voyage scolaire

Les classes de maternelle iront au Moulin de Léonie à St Senoch, près de Tours le mardi 28 mai 2024. L'heure d'arrivée à l'école est prévue à 8h ce jour-là et le retour est prévu pour 17h30. Le programme de la journée se décline de la manière suivante :

- la découverte de la meunerie,
- le jeu de piste sur le thème de la petite poule rousse,

- l'atelier pâtisseries (cookies, muffins) avec dégustation autour des 5 sens

La classe de CP/CE1 ira au château de Villesavin (chasse au fantôme, visite du château, courses aux indices architecturaux dans le parc, visite de la mini ferme). La date n'a pas encore été fixée.

Le voyage au ski des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 a eu lieu du 29 janvier au 2 février à St Sauves d'Auvergne près du Mont Dore. Les enfants ont pu visiter 2 fermes. Dans l'une d'elles, ils ont pu goûter des produits régionaux (St Nectaire, Cantal, Fourme, brioche, confitures diverses et variées, du jus d'orange, du chocolat chaud maison...) ; les mêmes produits que ceux que les parents pouvaient commander avant le départ.

Dans la seconde ferme, ils ont pu voir et toucher les animaux (vaches, moutons...) et voir la fabrication du St Nectaire.

Ils ont escaladé sur la Banne d'Ordanche à 1512m d'altitude ; visité le site du volcan de Lemptégy (avec 2 attractions) ; visité le musée de la Toinette et la grange de Julien.

Ils ont également fabriqué une maquette de volcan en plâtre et simulé une éruption volcanique avec du bicarbonate de soude et du vinaigre ; maquette individuelle qu'ils ont ramenée chez eux.

Enfin, ils ont découvert la faune et la flore via un diaporama, écouté des histoires narrées par une conteuse et terminé la semaine par une soirée dansante très attendue.

Les enfants ont passé un très bon séjour.

VIII- Bilan de l'exercice de sécurité

Un exercice de confinement « Risque majeurs » a été fait le 16 février sans incident.

IX- Initiatives et manifestations organisées par l'ALPE

- L'école remercie l'ALPE pour avoir financé les sachets individuels de chocolat de Noël.

X- Questions diverses

Melle Delorme Cousin a effectué un stage d'une semaine au retour des vacances d'octobre.

Mme Da Silva a effectué un stage dans les classes de maternelle : du 11 janvier au 12 mars 2024.

Les inscriptions des futurs élèves entrant au mois de septembre se feront à la rentrée des vacances de printemps.

- Un parent a transmis une demande à la directrice concernant l'état des toilettes et le système de fermeture à clé défaillant. Les toilettes seraient selon les enfants « sales » et ne fermentaient pas à clé.

Réponse de la municipalité : Monsieur le Maire informe le conseil que la personne responsable du ménage se sent outrée par les insinuations négatives relatives à son travail. Il est noté que ce dernier doit être vérifié régulièrement pour connaître l'état réel des toilettes.

- Autre demande : Serait-il possible, pour les mains des enfants qui « subissent » plusieurs lavages dans la journée, que l'eau soit chaude ?

Réponse de la municipalité : Il n'y a pas de ballon d'eau chaude dans les toilettes élémentaires ; il n'est donc pas possible que les enfants se lavent les mains à l'eau chaude. L'installation d'un équipement adéquat représente un coût trop important.

- Les enfants peuvent-ils bénéficier d'une part de pain plus importante, surtout lorsqu'ils ne mangent pas beaucoup ? Certains enfants se servent trop généreusement et d'autres n'ont pas la quantité souhaitée.

Réponse de la municipalité : les enfants doivent pouvoir manger du pain à leur faim. Les parts seront donc plus importantes. Le personnel de cantine doit vérifier la bonne répartition des quantités.

- L'eau donnée à la cantine a un goût désagréable. Est-ce normal ?

Réponse de la municipalité : la SAUR n'a émis aucun avis défavorable quant à l'utilisation de l'eau du robinet qui, certes n'a peut-être pas bon goût, mais est propre à l'usage.

Monsieur le Maire rajoute qu'un laboratoire du conseil départemental fera prochainement des vérifications des produits utilisés et de prélèvements sur les surfaces alimentaires pour savoir si les normes d'hygiène sont bien respectées.

Monsieur Ambert utilisera la cour de l'école durant les vacances de printemps dans le cadre des vacances apprenantes.

La séance est levée à **20h05**.